

Conditions de passage au cycle 3 (année scolaire 2025-2026)

BERNE francophone	
Disciplines concernées	FRA, MAT, ALL
Épreuve d'orientation	Pas d'épreuve d'orientation. Des travaux d'évaluation comparative peuvent être planifiés, effectués et évalués par le corps enseignant et peuvent aider les enseignant.es à vérifier leurs propres critères d'appréciation.
Critères d'orientation (attribution des niveaux)	1. Fin du 1 ^{er} semestre, orientation provisoire sur la base du <i>rapport de passage</i> ⁽¹⁾ rédigé par les enseignant.es concerné.es et discuté avec les RL et l'élève lors d'un entretien. Enseignant.es, RL et élèves donnent leur opinion sur l'attribution des niveaux consignée dans la <i>fiche de passage</i> . 2. Fin de l'année : orientation définitive.
Avis des représentantes légales et des représentants légaux	Inscrit dans le <i>rapport de passage</i> .
Instance de décision	Direction de l'école primaire.

FRA : français; MAT : mathématiques; ALL : allemand.

RL : représentantes légales et représentants légaux.

Note :

(1) Le *rapport de passage* contient : a) le nombre d'années scolaires suivies et le programme de l'année scolaire écoulée, b) l'appréciation des compétences en français, allemand et mathématiques durant le semestre écoulé, c) la fréquence de mise en œuvre des Capacités transversales durant le semestre écoulé, d) le cas échéant, le rapport complémentaire établi en cas de circonstances particulières.

Conditions d'accès à une section du cycle 3 (année scolaire 2025-2026)

• Attribution d'au moins deux niveaux A et pas de niveaux C	Section préparant aux écoles de maturité (p)
• Attribution d'au moins deux niveaux B	Section moderne (m)
• Attribution d'au moins deux niveaux C	Section générale (g)

A exigences élevées, B exigences moyennes, C exigences élémentaires

Source : Documents cantonaux officiels.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2025).